

Paris, le 7 mars 2008

**Als** : Grandes priorités de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Lors de l'allocution télévisée qu'il a prononcée le 10 février dernier à l'occasion de la ratification du traité de Lisbonne, le Président de la République a confirmé les grandes priorités assignées à la prochaine présidence française du Conseil de l'Union européenne : une stratégie de développement durable, une politique commune de l'immigration, la refondation de la politique agricole ainsi que la défense européenne.

➤ **Une stratégie de développement durable**

**La présidence française souhaite parvenir d'ici la fin de l'année 2008 à un accord politique entre les Etats membres sur les propositions législatives qu'a présentées la Commission le 23 janvier dernier pour mettre en œuvre les engagements souscrits au Conseil européen de mars 2007.**

**La présidence entend également approfondir les travaux conduits au sein de l'Union sur l'indépendance énergétique de l'Europe, la sécurisation de ses approvisionnements et la coopération avec les grands pays producteurs, consommateurs et de transit.**

- Le Conseil européen de mars 2007 a adopté une « approche intégrée de la politique en matière de climat et de la politique énergétique », qui fixe les orientations à suivre durant les années 2007-2009, afin de limiter à 2° C maximum la hausse en 2050 de la température moyenne mondiale par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.
- Dans cette perspective, le Conseil européen est convenu d'un plan d'action assorti d'objectifs chiffrés et contraignants pour les Etats membres :
  - un engagement unilatéral de l'Union européenne, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici à 2020 par rapport au niveau de 1990 ;
  - un objectif de 20% en matière d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'Union d'ici 2020,
  - un objectif obligatoire de 10% pour les biocarburants, sous conditions techniques,
  - un objectif d'économies d'énergie de 20 % d'ici 2020 par rapport au scénario tendanciel, dans le cadre d'un programme particulier pour l'efficacité énergétique.
- Afin de réaliser ces objectifs, la Commission a présenté, le 23 janvier 2008, un paquet législatif sur l'énergie et la lutte contre le changement climatique :
  - une proposition de révision de la directive 2003/87/CE établissant le Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions (SEQE/ETS) de gaz à effet de serre afin d'étendre son champ d'application et de revoir ses modes d'allocation ;
  - une proposition de directive cadre sur les énergies renouvelables devant permettre d'atteindre l'objectif d'augmentation à 20% de la part de ces énergies dans la consommation d'énergie de l'UE d'ici 2020 ;
  - une proposition de décision sur le partage des efforts entre Etats membres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non soumis à l'ETS (transports, bâtiments, services, agriculture, déchets) ;

- une proposition de directive sur le stockage géologique du CO<sub>2</sub>.
- En adoptant son plan d'action, le Conseil européen a entendu conférer à l'Union européenne un rôle moteur et exemplaire dans les négociations internationales sur le climat. Dans ce contexte, l'adoption du « paquet énergie/climat » constitue un enjeu essentiel, avant la conférence de Copenhague qui est appelée en décembre 2009 à conclure les négociations de la feuille de route de Bali et mettre en place la gouvernance mondiale du climat pour l'après 2012.
- Trois objectifs sont assignés à la politique européenne de l'énergie : la compétitivité des économies européennes et la disponibilité d'une énergie abordable ; la viabilité environnementale et la lutte contre le changement climatique ; la sécurité de l'approvisionnement.

Sur ce dernier volet, la présidence entend également faire progresser les travaux et conforter la dimension extérieure de la politique européenne de l'énergie.

\*  
\* \*

➤ **Une politique commune de l'immigration**

**La présidence française proposera à ses partenaires l'adoption d'un « Pacte européen sur l'immigration et l'asile ».**

- Confrontée à une pression durable, l'Union européenne a pris depuis quelques années de nombreuses initiatives dans le domaine des migrations. En particulier, une « approche globale des migrations » a été définie en décembre 2005, qui vise, par une collaboration accrue entre pays de départ, de transit et de destination, à promouvoir une gestion intégrée et équilibrée des questions migratoires comprenant des politiques destinées à lutter contre l'immigration illégale et permettant, en coopération avec les pays tiers, de tirer parti des avantages de la migration légale.
- Dans ce cadre, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile, par des principes, des disciplines et des engagements communs, entend favoriser une plus grande cohérence des politiques migratoires menées par les Etats membres et par l'Union dans son ensemble.

Précisément, le Pacte européen s'articulera autour de cinq grandes orientations :

- mieux contrôler les frontières extérieures de l'Europe ;
- mieux organiser l'immigration légale et professionnelle ;
- organiser l'éloignement effectif hors de l'Union européenne des étrangers qui y séjournent irrégulièrement ;
- promouvoir l'Europe de l'asile pour réduire les fortes disparités qui existent aujourd'hui entre Etats membres dans la définition du droit d'asile ;
- aboutir à une approche commune européenne sur le co-développement et l'aide au développement.
- La présidence française sera également marquée par une importante activité législative, qui portera tout à la fois sur la migration légale, la lutte contre l'immigration illégale, le renforcement des frontières et l'asile.
- La présidence organisera la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, prévue les 20 et 21 octobre à Paris.

\*  
\* \*

➤ L'avenir de la politique agricole

**La présidence entend conclure les travaux sur le « bilan de santé » de la Politique agricole commune (PAC) et engager, conformément au souhait du Président de la République, la réflexion sur l'avenir de l'agriculture européenne et de la PAC après 2013.**

▪ Le « bilan de santé » vise à apprécier les conditions de mise en œuvre de la réforme de la PAC introduite en juin 2003 et à apporter les ajustements techniques et sectoriels nécessaires.

Dans cette perspective, la Commission a adopté le 20 novembre sa communication sur le bilan de santé. Elle y présente plusieurs propositions sur le régime de paiements directs, les instruments de soutien du marché et les nouveaux défis auxquels la PAC devraient répondre.

Sur la base de l'examen de la communication conduit par le Conseil des ministres de l'Agriculture, la Commission doit présenter en mai prochain des propositions législatives. La présidence française souhaite conclure la négociation de ces propositions d'ici décembre.

▪ La présidence sera parallèlement l'occasion d'engager la réflexion sur les enjeux futurs de l'agriculture européenne et de la politique agricole commune après 2013.

Dans un environnement marqué par une croissance de la demande, la hausse des prix des matières agricoles et des risques sanitaires plus fréquents, l'agriculture est un actif stratégique majeur de l'Union européenne.

La politique agricole doit demeurer une politique économique et commune. Elle doit également s'adapter, afin de répondre à de nouveaux enjeux :

- assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire des consommateurs européens,
- participer aux équilibres alimentaires mondiaux,
- contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de l'environnement,
- préserver les équilibres de nos territoires.

\*

\* \*

Ces grandes priorités ne sont naturellement pas exclusives des objectifs que la présidence française entend poursuivre dans chacune des formations spécialisées du Conseil, ainsi par exemple sur la stabilité des marchés financiers (poursuite des travaux de mise en œuvre de la « *feuille de route pour l'amélioration de la stabilité financière* » établie par le Conseil Ecofin d'octobre 2007), la dimension sociale (notamment, la révision de l'agenda social européen et la mise en œuvre des principes communs sur la flexicurité) ou la culture (notamment la diversité culturelle et la promotion du patrimoine européen)... ./.